

Indice de prix des dépenses communales

À la fin du 1^{er} semestre 2017, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales est supérieure de 0,3 point à l'inflation hors tabac.

Les collectivités locales sont une nouvelle fois associées au redressement des finances publiques. Cependant, leur contribution va revêtir une forme différente : la contrainte qui portait sur les recettes des collectivités pour les inciter à limiter leurs dépenses va peser désormais de manière directe sur ces dernières ainsi que sur leur capacité de désendettement.

Le projet de loi de finances pour 2018 met en effet un terme à la période de baisse des dotations de fonctionnement avec laquelle les collectivités locales ont dû composer de 2014 à 2017. Cependant, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à + 1,2 % par an et leur capacité de désendettement à moins de 13 années de capacité d'autofinancement brute. Cela prendrait la forme d'un contrat conclu de façon automatique pour 319 collectivités les plus importantes représentant les deux-tiers de la dépense. Pour les autres, cette évolution pourrait n'être qu'indicative ou faire l'objet d'une contractualisation pour accéder à la deuxième part de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le non-respect du taux d'évolution des dépenses pourrait être sanctionné par la baisse individualisée des dotations l'année suivante.

L'évolution de la dépense locale est donc désormais bel et bien encadrée. Dans ce contexte, l'indice de prix des dépenses communales peut apporter un éclairage utile.

Son objectif est en effet d'évaluer l'inflation réellement supportée par les communes et donc la part imputable à la hausse des prix dans la progression des dépenses communales.

Les dernières données disponibles font état d'une évolution de l'inflation hors tabac de 0,7 %, tandis que l'indice de prix des dépenses communales, sur un an, augmente de 1,0 % à la fin du 1^{er} semestre 2017 et + 1,6 % hors charges financières, soit une inflation plus de deux fois supérieure.

Sur longue période, entre 1999 et 2016, l'écart entre les deux mesures de l'inflation, celle supportée par les communes et celle du panier de la ménagère, est de plus de + 0,5 point.

Serge Bayard
Président de
La Banque Postale Collectivités Locales



Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Secrétaire général
de l'Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité



■ L'indice de prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0,3 point à celui de l'inflation

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2016	1 ^{er} semestre 2017	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	+ 1,9 %	139,6	+ 1,0 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	+ 2,1 %	146,4	+ 1,6 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	+ 1,4 %	127,7	+ 0,7 %

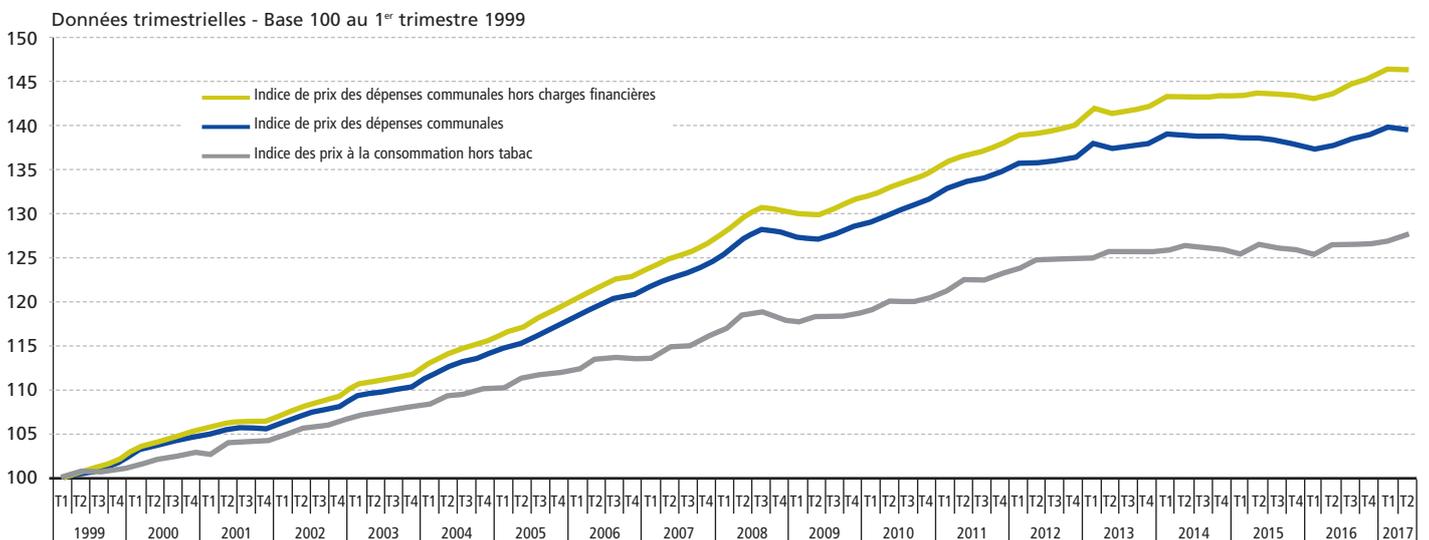
L'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des ménages demeure élevé sur la période 1999-2016.

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 1,9 % par an entre 1999 et 2016 contre + 1,4 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 0,5 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2016.
- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté plus rapidement que l'indice global, + 2,1 % l'an. Cette accentuation de l'écart s'explique par la baisse importante des taux intervenue sur longue période.

À la fin du 1^{er} semestre 2017, l'indice de prix des dépenses communales progresse, sur un an, plus rapidement que l'inflation hors tabac.

- À la fin du 1^{er} semestre 2017, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 139,6 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 1 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps une progression de 0,7 %.
- Hors charges financières, l'indice s'élève à 146,4 en hausse de 1,6 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression plus vive que l'indice global. La poursuite de la baisse du prix de la dette contribue au ralentissement de l'indice de prix des dépenses communales.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Faits marquants

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

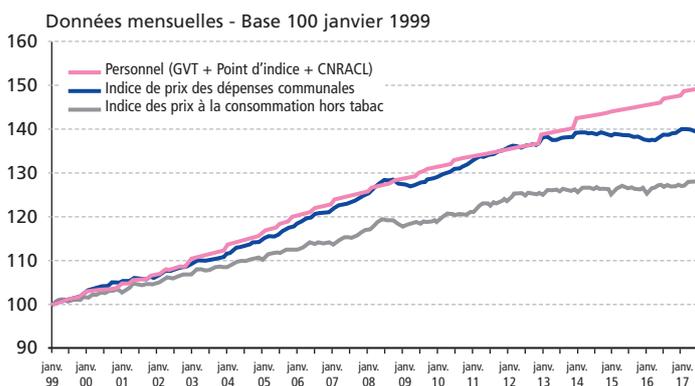
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

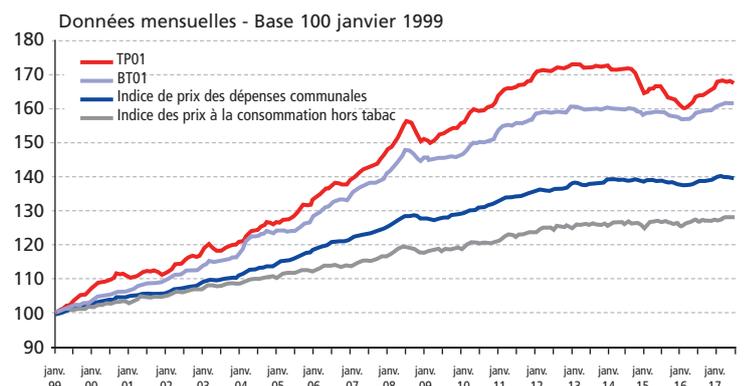
- **Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. L'indice de prix associé à ces frais de personnel** enregistre une hausse annualisée de 1,8 % à la fin du 1^{er} semestre 2017, en raison notamment des revalorisations du point d'indice décidées pour 2016 et 2017 (+ 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017) et de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (+ 0,05 point début 2017, après + 0,1 point un an auparavant). Le Glissement-vieillesse-technicité (GVT) retenu a été fixé à 0,8 % en fin de période.

- **Les coûts de la construction**, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sensibles à l'évolution du cours des matières premières, avaient enregistré une évolution assez élevée entre 2009 et 2012, ils ont connu une phase de stabilisation puis une baisse sur la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) leur évolution s'inscrit en hausse (+ 1,6 % pour le BT01 et surtout et + 2,5 % pour le TP 01). Néanmoins sur le dernier trimestre une décélération voire une diminution est observée : respectivement + 0,3 % et - 0,2 %.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



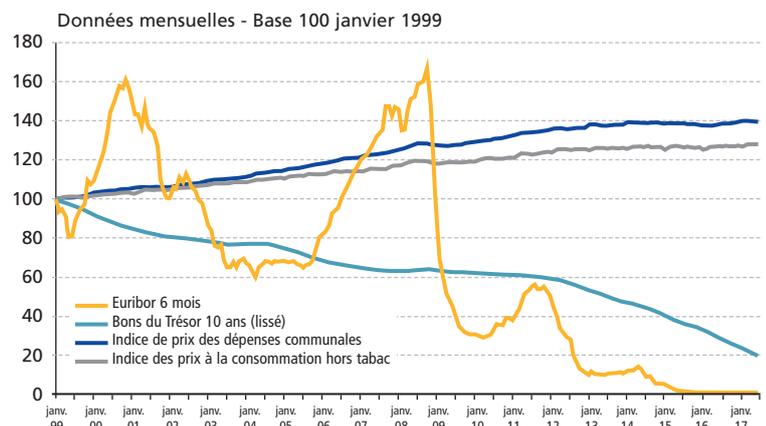
ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)



Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global, mais qui sont fortement volatils

- **La composante « taux court »** de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse depuis le milieu de l'année 2014. L'Euribor 6 mois est négatif depuis fin 2015. Le choix a été fait de le fixer à zéro depuis cette date. En effet, la plupart des crédits définitive un plancher à 0,00 % sur l'index.
- **La composante « taux long »** prolonge et amplifie sa tendance baissière sur longue période ; elle enregistre une diminution de 27 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur la période.

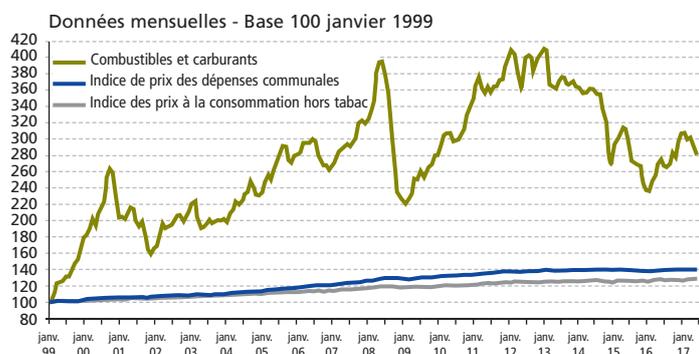
FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT



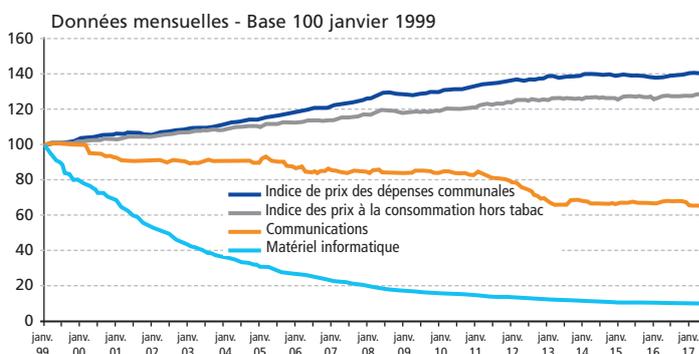
● La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales, le **prix des combustibles et carburants**, enregistre une hausse de 9,7 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Cependant, sur le dernier trimestre observé par rapport au précédent, il recule de 4,1 %.

● Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communications** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis 1999. Leur recul est respectivement de 1,2 % et de 4,1 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents. Le premier semestre 2017 confirme la tendance passée.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSÉ CONSTANTÉ DEPUIS 1999



Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages. Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes. L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes a été écarté de la structure des dépenses en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie » (par exemple les remboursements d'emprunts). L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	40 %	Combinaison du GVT**, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant.
Dépenses d'investissement	26 %	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	8 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme

* Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2011, DGFIP

** Source : AMF

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des évolutions et actualisations entreprises, les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.